**No 7565**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2020-2021

**PROJET DE LOI**

**portant sur :**

**1° l'organisation et le fonctionnement de l'« Ecole de Commerce et de Gestion - School of Business and Management » ;**

**2° l'intégration de l'offre scolaire de l'Ecole Privée Grandjean et la reprise de son personnel**

Le projet de loi sous rubrique a pour objet l’organisation de l’« Ecole de Commerce et de Gestion - School of Business and Management » (ci-après « l’Ecole ») en y intégrant les formations offertes par l’Ecole Privée Grandjean et la reprise du personnel de celle-ci par l’Etat.

Il est proposé de compléter l’offre scolaire de l’Ecole aux niveaux :

- de l’enseignement secondaire général (ESG) par une nouvelle section « finances » ;

- de l’enseignement secondaire classique (ESC) par une section « entrepreneuriat et administration » ;

- de l’enseignement supérieur par la création de deux nouveaux BTS à accréditer dans les deux années à venir, à savoir un « BTS assistant juridique » et un « BTS gestionnaire financier ».

Il s’agit encore d’intégrer à l’Ecole des formations actuellement dispensées par l’Ecole Privée Grandjean, à savoir les programmes d’enseignement français pour préparer au brevet d’études professionnelles (BEP) de la section des métiers des services administratifs et au diplôme du baccalauréat technologique, série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG).

Cette intégration des formations offertes par l’Ecole Privée Grandjean suivant les programmes d’enseignement français est rendue nécessaire, étant donné que cet établissement n’est plus en mesure de continuer ses activités dans ses locaux actuels et qu’il est dans l’impossibilité d’en acquérir ou d’en louer de nouveaux.

Finalement, le projet de loi sous rubrique règle aussi la question de la reprise du personnel de l’Ecole Privée Grandjean et précise le cadre du personnel nécessaire à l’accomplissement des missions de l’Ecole.